Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, député Ecolo à Madame Barbara Trachte, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique

<u>Concerne</u>: La désignation des opérateurs de promotion de la santé suite à l'appel à projets de juillet 2022

Madame la ministre,

Dans l'objectif d'améliorer la santé des Bruxelloises et des Bruxellois et de réduire les inégalités de santé, un Plan de promotion de la santé 2023-2027 ambitieux a été adopté par le Collège. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé en juillet dernier. Il avait pour but de sélectionner des projets visant à mettre en œuvre des actions répondant aux axes, objectifs, priorités et stratégies du PPS. Cette initiative est primordiale car elle permet d'identifier des acteurs-clés qui contribueront sur le terrain à améliorer la santé des Bruxelloises et des Bruxellois et réduire les inégalités de santé, en particulier auprès des publics les plus vulnérables, pour les 5 années à venir.

Les opérateurs désignés suite à cet appel par le Collège le sont pour une durée de 3 ans. Une évaluation de l'expertise des acteurs et des actrices, et de leur adéquation aux missions visées dans la convention et au Plan de promotion de la santé sera réalisée à l'issue de 3 ans d'activités. En cas d'évaluation positive, la désignation est reconduite pour 2 ans maximum. Les associations qui postulent devaient se retrouver dans un des 5 axes du Plan de Promotion de la Santé, issus de la Charte d'Ottawa et dans une des 10 actions prioritaires. En effet, dix priorités politiques avaient été définies grâce aux conclusions des Etats généraux, aux évaluations et divers diagnostics établis ces dernières années mais aussi au regard des leçons tirées de la crise COVID. Je les cite:

- 1. Améliorer le bien-être et la santé en agissant sur les environnements favorables
- à la santé (tels que l'alimentation, travail, qualité de l'air, bruit, perturbateurs endocriniens,..)
- 2. Promouvoir la santé sexuelle et le bien être affectif, émotionnel des adultes et des jeunes
- 3. Combattre les inégalités liées au genre
- 4. Lutter contre les discriminations et en particulier la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, des usagers et usagères de drogues légales ou illégales et des LGBTQIA+
- 5. Améliorer le bien-être et la santé des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap
- 6. Mener des actions en promotion de la santé mentale
- 7. Mener des actions de promotion de la santé en matière d'assuétudes et en particulier en matière de mésusages de drogues, légales ou illégales
- 8. Participer à la mise en place d'une politique plus intégrée de prévention et de médecine préventive
- 9. S'inscrire dans une approche territoriale de l'offre d'aide, d'accompagnement et

de soins

10. Intégrer la promotion de la santé dans la formation, l'accompagnement et le support des secteurs socio-sanitaires

Je souhaiterais faire le point concernant le suivi de cet appel à projet et les opérateurs qui ont été désignés pour mettre en œuvre cette politique.

- Combien d'associations ont-elles répondu à cet appel à projets?
- Pourriez-vous nous dire combien d'opérateurs ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets? Qui sont-ils? Dans quels axes s'inscrivent-ils?
- Y a-t- il des actions prioritaires qui n'ont rencontré aucun dépôt de candidature? Si oui, qu'allez-vous mettre en œuvre afin de pallier ce manque?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin Député Ecolo

Monhson